



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

☎ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 20 janvier 2025

Objet : **Marché N° 34-25/03**
Réaménagement des niveaux 4 et 5
Site Hours à Béziers

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de travaux relatif au réaménagement de deux niveaux sur le site Hours à Béziers, situé 2 rond-point de l'Hours.

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés publics des Organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Il se réfère au CCAG-Travaux issu de l'arrêté du 1^{er} avril 2021.

Le marché comprend 2 lots :

- Lot N° 1 : Cloisons, faux-plafonds, peintures, sols, menuiseries,
- Lot N° 2 : Electricité CFO/CFA.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le CCTP joint. Les travaux s'exécuteront à partir du mois d'avril pour une durée de 4 semaines.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée par le maître d'ouvrage à 39.200 € TTC : Lot N° 1 : 32.000 € - lot N° 2 : 7.200 €.

Le dossier de consultation est à disposition des candidats sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>, il comprend :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTR1) et les DPGF (un par lot),
- Le CCAP,
- Le CCTP, les plans et photos,
- Le cahier des clauses techniques générales_catégorie-6a,
- Le cadre de réponses techniques correspondant à l'offre technique du candidat,
- Le livret de sécurité du prestataire.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation du marché auront lieu par voie électronique sur cette plateforme.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour vendredi 14 mars 2025 – 17 h 00, dernier délai.

La visite du site est obligatoire. L'absence de visite entrainera le rejet de l'offre.

Deux visites sont prévues :

- Jeudi 20 février 2025 à 10 h 00
 - Mardi 4 mars 2025 à 10 h 00
- Une attestation de visite sera remise aux candidats.

Les candidats sont priés de prendre contact auprès de :

- M. BIHAN Raphael - raphael.bihan@assurance-maladie.fr

Les dates fixées ci-dessus sont définitives : l'organisme ne proposera pas ultérieurement de dates supplémentaires à la demande des candidats. En revanche, l'organisme se réserve le droit de définir de nouvelles dates s'il l'estime nécessaire.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.

Votre proposition comportera obligatoirement :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé ;
- La (les) DPGF ;
- Le cadre de réponses techniques complété et signé ;
- L'attestation de visite ;
- L'attestation d'assurance RC et décennale en cours de validité ;
- Un RIB ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas du candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement ;
- Fiches techniques des matériaux et matériels ;
- Garantie des matériels ;
- Le planning détaillé.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix : 50 % ;
- Valeur technique (appréciée à la lecture du cadre de réponses techniques du candidat) : 40 % dont :
 - Délais: 10 % (Joindre un planning détaillé des travaux) ;
 - Matériels proposés (joindre les fiches techniques des matériels proposés) : 10% ;
 - Méthodologie et moyens humains : 20 %



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

- Développement durable : 10% : mesures prises pour le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets).

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses. Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique). Nous rappelons que le marché est à prix forfaitaire ; le montant figurant à l'acte d'engagement ne pourra pas être modifié quel que soit les quantités livrées.

Le DOE devra être fourni lors de la réception de travaux sous format papier et numérique.

Le règlement interviendra 30 jours à réception de la facture, par virement.

Par dérogation au CCAG-Travaux, l'acte d'engagement notifié vaudra ordre de service de préparation et démarrage des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

***Le Responsable-Adjoint
Département immobilier & Services Généraux***

JP SCARAMOZZINO